

Séance du 31 mars 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°31032026D09

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Date de la convocation et de l'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 31 mars 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présent	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CORDEL Lionel	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
CUNSOLO Loris	X			
BERARD Annie	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
DIARRA Aly	X			
NESI Perrine	X			
EXCOFFON Laurence	X			
URBINATI Reynald	X			
SCHALLER Ophélie	X			
NICOLAS Damien	X			
BLARD Thomas	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
MALLET Nicolas	X			
LAMBERT Aymeric	X			



VARCIN Marine	X		
AUGER Marie-Loan	X		
PERCEVAL André	X		
BORDON Francine	X		
BOUTTAZ Charles-Antoine	X		
DUCORON Sylvie	X		
GARLATTI Ghislain	X		
RAUX Francis	X		

Secrétaire de séance : Thomas BLARD

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Maire

Afin d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de sécurité et de renforcer le lien Armée-Nation, la circulaire du 26 octobre 2001 a créé la fonction de correspondant défense. Il est ainsi demandé à chaque commune de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Ce correspondant a vocation à être à la fois l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune, et un relais d'information sur les questions de Défense auprès du conseil municipal et des citoyens. Il assure un rôle de sensibilisation des citoyens sur le devoir de mémoire, le parcours citoyen (notamment la journée d'appel de préparation à la défense – JAPD), la reconnaissance et la solidarité.

Pour mener à bien sa mission, le correspondant défense dispose de plusieurs supports de communication : un accès au site internet du Ministère des armées, la lettre électronique du correspondant défense, le magazine Armées d'Aujourd'hui et le Journal de la Défense.

Il est proposé de désigner Monsieur Aly DIARRA en tant que correspondant défense pour la commune.

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Monsieur Aly DIARRA en qualité de correspondant défense.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 31 mars 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



Le secrétaire de séance,
Thomas BLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.